

LE MANS TRIATHLON
Pôle associatif Coluche
31 Allée Claude Debussy
72100 Le Mans



N° de Siret: 447 991 548 00028

Site : <https://lemanstriathlon.fr/triathlon-du-mans>

Responsables de l'organisation :

Joel Voisin, Vice-Président : joelvoisin72@orange.fr Tel : 06-88-17-04-59

Triathlon du Mans 11 et 12 juillet 2026

Art 1 : Epreuves agréées FFTRI

Organisation déclarée en préfecture de la Sarthe sous licence FFTRI Tri_2026 n° ORGA00724 le 25/08/2025 à Le MANS, sous couvert de la Ligue Régionale de Triathlon Pays de La Loire, et est à ce titre bien inscrit au calendrier officiel de la FFTRI 2026.

Par ailleurs l'organisation est couverte par la RC souscrite par la FFTRI pour le club :

« **ATTESTATION D'ASSURANCES DE RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEURS D'UNE MANIFESTATION FFTRI ANNEE 2026 - 2029** Nous certifions que la Fédération Française de triathlon (FFTRI) - 2 rue de la Justice 93210 LA PLAINE SAINT DENIS, a souscrit un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de **MAIF** sous le numéro **4823391 R**, ce tant pour son propre compte que pour celui des associations qui lui sont affiliées, et en particulier : **Le club ou la structure : Enregistré auprès de la FFTRI sous le numéro : ORGA000724**
Cette attestation est délivrée pour la manifestation suivante : Nom de la manifestation : Lieu : Date : MAIF Société d'assurance mutuelle à cotisations variables CS 90000 – 79038 Niort cedex 9 Entreprise régie par le Code des assurances assurance@maif.fr LE MANS TRIATHLON ORGA00724 TRIATHLON DU MANS 72100 LE MANS DU 11/07/2026 AU 12/07/2026

Cette manifestation a reçu au titre de son engagement le label Développement Durable 1 étoile, le label mixité de la F.F.TRI et accessibilité. Toutes les épreuves sont ouvertes aux handisports

La réglementation sportive FFTRI-2025 est sur le site du club : <https://lemanstriathlon.fr/triathlon-du-mans>

Art 2 : Programme des épreuves et tarifs-inscriptions

- Programme : sur le site du club : https://lemanstriathlon.fr/triathlon-du-mans#kpg_555043
- Tarifs : sur le site du club : https://lemanstriathlon.fr/data/files/rcapitulatif_distances_horaires_tarifs_triathlon_du_mans_2026.pdf
- Site Inscription : par internet sur Njuko : <https://in.njuko.com/triathlon-du-mans-20261765399744419?currentPage=select-competition>
- Inscription sur place : sous réserve de places disponibles
- Clôture des inscriptions 9 juillet 2026

Art 3 : conditions d'accès aux épreuves : inscription via Njuko :

<https://in.njuko.com/triathlon-du-mans-20261765399744419?currentPage=select-competition>


➤ Être licencié FFTRI

➤ **Les non licenciés FFTRI :**

Le certificat médical n'est plus obligatoire, mais il faut répondre au formulaire Info santé (FIS) au moment de l'inscription sur la plateforme Internet Njuko. Il en va de la responsabilité du concurrent.

Prendre une « licence expérience » (assurance individuelle) triathlon selon l'épreuve choisie au moment de l'inscription.

TARIFICATION DES LICENCES "EXPERIENCE" SAISON 2026

 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON	Course individuelle / pass par athlète	CLM* par équipe / pass par athlète <small>*Contre la montre</small>	Course par équipe* / pass par athlète <small>*chaque athlète réalise l'épreuve intégralement</small>	Course en relais* / pass par athlète <small>*les athlètes ne réalisent qu'une activité de l'épreuve</small>
Toutes disciplines Épreuves Jeunes et Distances XXS, XS	4€	4€	4€	4€
Triathlon - Duathlon Distance S	7€	7€	7€	4€
Triathlon - Duathlon Distance M	22€	22€	22€	5€
Triathlon - Duathlon Distances L, XL, XXL	40€	40€	40€	10€
Raid - Swimrun - Aquathlon - Cross Triathlon - Cross Duathlon Distance S	7€	7€	7€	4€
Raid - Swimrun - Aquathlon - Cross Triathlon - Cross Duathlon Distances M, L, XL, XXL	10€	10€	10€	4€
Bike&Run et autres épreuves Distance S	4€	4€	4€	4€
Bike&Run et autres épreuves Distances M, L, XL, XXL	10€	10€	10€	4€
Épreuve type Enduro (commence et fini à une date et un horaire précis)	10€	10€	10€	10€

➤ **Pour les mineurs**, à partir de 6 ans

- Le questionnaire de santé est accepté sous réserve que toutes les cases « NON » soient cochées, à défaut le certificat médical est obligatoire. Il doit être rempli en présence du mineur.
- Remplir l'autorisation parentale

Aucun engagement ne sera remboursé en cas de forfait (sauf sur présentation d'un certificat médical et d'une demande de remboursement effectuée au plus tard 48 heures avant la date de l'épreuve par mail. Si la demande est acceptée la licence expérience FFTRI sera automatiquement remboursé par la FFTRI.

ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES PAR CATÉGORIE D'ÂGES														
SAISON SPORTIVE 2026														
TYPE D'ÉPREUVES			ÉPREUVES EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉES AUX JEUNES					ÉPREUVES OPEN						
CATÉGORIES	AGE ATTEINT AU COURS DE LA SAISON	ANNÉES	Jeunes 1	Jeunes 2	XXS Jeunes	XS Jeunes	S Jeunes	XXS Open	XS Open	S Open	M	L	XL	XXL
MINI-POUSSINS	6-7	2019 & 2020	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
POUSSINS	8-9	2017 & 2018	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PUPILLES	10-11	2015 & 2016	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BENJAMINS	12-13	2013 & 2014	■	■	■	(*)	■	(*)	(*) (**)	■	■	■	■	■
MINIMES	14-15	2011 & 2012	■	■	■	■	■	(*)	(*)	■	■	■	■	■
CADETS	16-17	2009 & 2010	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
JUNIORS	18-19	2007 & 2008	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	(**)
SENIORS	20-24	2002 à 2006	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	25-29	1997 à 2001	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	30-34	1992 à 1996	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	35-39	1987 à 1991	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
MASTERS	40-44	1982 à 1986	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	45-49	1977 à 1981	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	50-54	1972 à 1976	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	55-59	1967 à 1971	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	60-64	1962 à 1966	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	65-69	1957 à 1961	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	70-74	1952 à 1956	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	75-79	1947 à 1951	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	80-84	1942 à 1946	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	85-89	1937 à 1941	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
90-94	1932 à 1936	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
95-99	1927 à 1931	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
LEGENDE	■	= accès interdit												
	■	= accès autorisé uniquement pour les épreuves relais de Type B												
	■	= accès autorisé												
	(*)	Départ décalé de 5 minutes pour les benjamins et les minimes.												
	(**)	Accès interdit pour les épreuves de Raid.												
NOTA	Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course maximum autorisée à la catégorie d'âges concernée.													

➤ **Temps limite :**

Sur les épreuves du samedi, il n'y a pas de limite de temps.

Afin que la sécurité soit assurée pour tous un temps limite est prévu.

Tous les départs des épreuves se font « en Rolling Start »

Sur le S : dimanche 12 juillet

- Départ natation 10h, individuel et relais
- Le départ des concurrents à la natation s'effectue en « Rolling start ».
- Départ par 6 toutes les 2 secondes, afin de fluidifier la natation et rassurer les moins bons nageur(es).
- Départ dans des couloirs prédéfinis en temps.
- 35' à la natation
- Retour vélo : 11h30 soit 1h' pour la distance
- Départ course à pied 11h45 maxi

Au-delà vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation

Sur le M :

- Départ 14h, individuel et relais
- Le départ des concurrents à la natation s'effectue en « Rolling start ».
- Départ par 6 toutes les 2 secondes, afin de fluidifier la natation et rassurer les moins bons nageur(es).
- Départ dans des couloirs prédéfinis en temps.
- 55' à la natation
- Retour vélo : 16h45 soit 1h50 pour la distance
- Départ course à pied maxi 17h
- Hors course après 18h à l'entame du 2^{ème} tour course à pied.

Au-delà vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation

➤ **Art 4 : retrait des dossards.**

Consulter le programme sur le site pour connaître les heures de retrait

Le retrait du dossard est nominatif. Consulter la liste des engagés soit sur le site du club, soit à l'accueil dossards pour connaître votre N° de dossard. Stand au village triathlon.

Chaque concurrent doit émarger sur une feuille lors de la distribution des dossards.

Chaque concurrent doit présenter une pièce d'identité, et pour les mineurs l'autorisation parentale ou du tuteur.

➤ Licenciés FFTRI :

Donner votre N° de dossard, votre nom et présenter sa licence (y compris par application smartphone).

➤ Non Licenciés FFTRI :

- Donner votre N° de dossard et votre nom

- 1 seul dossard fourni pour les épreuves en individuelle, port de la ceinture porte dossard obligatoire
- 2 dossards pour les épreuves en relais (1 pour le cycliste et 1 pour le coureur à pied, et pas de dossard pour le nageur)

En cas de perte ou d'abandon sans remise de la puce au chronométreur celle-ci vous sera facturée

➤ **Art 5 : règles de course de toutes les épreuves :**

L'organisation ne fournit pas de bonnet de natation, il est obligatoire

(Règlementation FFTRI)

Drafting interdit sur toutes les épreuves, voir distances ci-dessous.

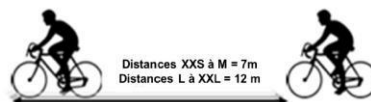
Respect du code de la route obligatoire :

Rouler sur la partie droite de la chaussée, ne pas dépasser la ligne continue médiane, ne pas couper les virages.

6.5.3. Complément pour les courses sans « aspiration-abri » (Sans drafting)

La zone d'« aspiration-abri » est définie par les schémas ci-dessous et la distance latérale est définie par la largeur de l'élément placé devant :

- Distance entre vélos :



- Distance entre moto et vélo :



En prenant le départ, le participant prend acte du fait qu'il existe des risques liés à la participation en compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- Risque de chutes, de collision avec des bateaux, véhicules, des piétons, d'autres participants, animaux et/ou d'objets.
- Risques liés à l'état du sol (*en particulier les ralentisseurs autos « coussin berlinois en place »*), qualité de l'eau, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant au participant.

4.5. Zone de pénalité (extrait du règlement FFTRI)

- La zone de pénalité mise en place pour le non-respect de la règle aspiration-abri (carton bleu) se situe sur le parcours vélo et avant l'accès des concurrents à leur emplacement, dans le parc vélos.

- Les compétiteurs seront informés avant la course de l'emplacement.

Sur le terrain, cet emplacement doit être signalé par un panneau « CARTON BLEU »

- L'organisateur met à disposition une tente bleu avec table et chaise ainsi qu'un accès à l'électricité pour les outils de gestion des pénalités par l'arbitre en poste

Distances XS à S > 1 min

Distance M > 2 min

La sanction doit être gérée par l'athlète avant de déposer son vélo

➤ **Art 6 : Aire de transition T1 ou T2 : parc vélos**

Après vous êtes installé dans le parc, aucun sac, caisse ou autres effets ne sera toléré à votre emplacement, hormis les effets nécessaires à l'épreuve, à savoir :

- Combinaison de natation
- Chaussures vélos et course à pied
- Casques, lunettes.
- Avant de quitter votre emplacement après la natation et la partie cyclisme le matériel doit être rangé pour ne pas gêner les concurrents à vos côtés.

Vous devrez déposer les autres effets dans un sac au stand consigne mis à disposition jouxtant le parc vélos et mettre votre étiquette N° de dossard fourni lors de votre retrait dossard.

➤ **Art 7 : Natation**

Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation, mais il est obligatoire, par la réglementation sportive FFTRI.

Vous devez prendre votre bonnet personnel.

Réglementation Sportive 2023 - Fédération Française de Triathlon

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, selon les températures suivantes :

Distance	Annulation de l'épreuve	Combinaison Obligatoire	Combinaison Interdite
Distances jeunes	< 16°C	-	> à 24,5°C
XXS à XXL	≤ 12°C	< à 16°C	> à 24,5°C

➤ **Art 8 : exposé avant départ : Briefing**

- L'heure du briefing de chaque épreuve (environ 20 à 30' avant départ) est sur le programme disponible sur le site du club
- L'organisateur pour les points particuliers de chaque parcours.
- Chaque concurrent recevra la semaine précédente de l'épreuve un document appelé « Guide de course » reprenant toutes les infos pratiques et la réglementation des épreuves agréées FFTRI.
- Les règles FFTRI seront exposées par l'arbitre principal

➤ **Art 9 : Podium :**

Chaque concurrent récipiendaire doit être présent sur le podium pour recevoir son prix quel que soit l'épreuve, lot, récompense ou prime. En cas d'absence, aucune ne remise de prix à une tierce personne.

➤ **Art 10 : Annulation épreuve**

En cas de force majeure indépendante de l'organisation aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de conditions météo défavorables le triathlon pourra être transformé en duathlon, voire annulé par décision préfectorale.

➤ **Art 11 : Respect des Bénévoles et des Arbitres FFTRI**

Toutes ces personnes sont bénévoles et méritent le respect.

Tout manquement pourra être sanctionné par un arbitre FFTRI avant, pendant ou après l'épreuve.

